

# Fiche de données de sécurité

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

Nom du produit HEFT Foam Agent

## **SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur du produit

Code produit  
Numéro du fiche de données de sécurité  
Nom du produit HEFT Foam Agent  
Substance pure/mélange Mélange

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Mousse Concentré liquide  
Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société HEFT AB  
Gustavsberg 413  
45191 Uddevalla, Sweden  
Telephone: +4652 20 200

### Pour plus d'informations, contacter

info@heftinternational.com

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

En cas d'urgence: appeler le 112, demander le service Anti-poison.



## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 - (H315)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 - (H318)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 3 - (H412)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts



#### Mention d'avertissement

DANGER

#### Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

### 2.3. Autres dangers

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélange



Nom chimique	Index No	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol	603-096-00-8	203-961-6	112-34-5	10 - 20%	Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119475104-44
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	-	500-234-8	68891-38-3	5 - 10%	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	01-2119488639-16
Sodium Decyl Sulfate	-	205-568-5	142-87-0	4- 6%	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	01-2119970328-30
Tétradécan-1-ol	-	204-000-3	112-72-1	1 - 2%	Eye Irrit. 2A (H319) Aquatic Chronic 1 (H410)	01-2119485910-33

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. (Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.).
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans avis médical. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	En cas de contact cutané prolongé, peut entraîner une délipidation de la peau et une dermatite.
------------------	---

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Product is extinguishing agent. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction déconseillés**

Aucun(e)

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucun(e) connu(e).

**Produits dangereux résultant de la combustion** Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**SECTION 7 : Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions de conservation**

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s)



Agent d'extinction d'incendies.

**Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 67 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm Ceiling / Peak: 15 ppm Ceiling / Peak: 100.5 mg/m <sup>3</sup>
Tétradécan-1-ol 112-72-1	-	-	-	-	TWA: 20 ppm TWA: 178 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 100 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 ppm STEL: 101 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 67 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 100 mg/m <sup>3</sup> TWA: 67 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 68 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 102 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	République tchèque	Russie	Hongrie	Grèce	Suède
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	Ceiling: 100 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>	MAC: 10 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 101.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 67.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 101.2 mg/m <sup>3</sup>	TLV: 10 ppm TLV: 68 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 101 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage  
Protection des mains**

Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité étanches.  
Porter des gants de protections en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

**Protection de la peau et du corps**

Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Couleur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Odeur</b>	Caractéristique		
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>	
<b>pH</b>	7	Aucune donnée disponible	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	100 °C		
<b>Point d'éclair</b>	> 100 °C		
<b>Taux d'évaporation</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Limite d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Densité</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Hydrosolubilité solubilité(s)</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Coefficient de partage</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Température de décomposition</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Teneur en COV (%)</b>	10		

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse**



Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

#### 10.4. Conditions à éviter

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Acides forts. Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

### **SECTION 11 : Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Contact oculaire</b>	Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	6,757.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	26,034.00 mg/kg

##### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol	= 5660 mg/kg ( Rat )	= 2700 mg/kg ( Rabbit )	
Tétradécan-1-ol	> 20 g/kg ( Rat )	= 8 g/kg ( Rabbit )	

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irritation cutanée sévère.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

### **SECTION 12 : Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité



Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol	EC50 (96h) > 100 mg/L Desmodesmus subspicatus	LC50 (96h) static = 1300 mg/L Lepomis macrochirus	EC50 (48h) > 100 mg/L Daphnia magna EC50 (24h) = 2850 mg/L Daphnia magna
Tétradécan-1-ol	EC50 (96h) > 10 mg/L Desmodesmus subspicatus	LC50 (96h) > 10000 mg/L Brachydanio rerio	-

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	0.3
Tétradécan-1-ol	5.5

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

## **SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits non utilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser le récipient.

## **SECTION 14 : Informations relatives au transport**

### IMDG

14.1 ONU/n° d'identification NON RÉGLEMENTÉ

14.2

Nom d'expédition NON RÉGLEMENTÉ

14.3 Classe de danger NON RÉGLEMENTÉ

14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ



14.5  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)  
 14.7 Transport en vrac Aucune information disponible  
 conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

**RID**

14.1 ONU/n° d'identification NON RÉGLEMENTÉ  
 14.2  
 Nom d'expédition NON RÉGLEMENTÉ  
 14.3 Classe de danger NON RÉGLEMENTÉ  
 14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ  
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

**ADR**

14.1 ONU/n° d'identification NON RÉGLEMENTÉ  
 14.2  
 Nom d'expédition NON RÉGLEMENTÉ  
 14.3 Classe de danger NON RÉGLEMENTÉ  
 14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ  
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

**OACI (aérien)**

14.1 ONU/n° d'identification NON RÉGLEMENTÉ  
 14.2  
 Nom d'expédition NON RÉGLEMENTÉ  
 14.3 Classe de danger NON RÉGLEMENTÉ  
 14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ  
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

**IATA**

14.1 ONU/n° d'identification NON RÉGLEMENTÉ  
 14.2  
 Nom d'expédition NON RÉGLEMENTÉ  
 14.3 Classe de danger NON RÉGLEMENTÉ  
 14.4 Groupe d'emballage NON RÉGLEMENTÉ  
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

**SECTION 15 : Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol 112-34-5	RG 84	-

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** Dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 2)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol - 112-34-5	Use restricted. See item 55.	

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Sans objet

**Inventaires internationaux**

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
ENCS	N'est pas conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

**SECTION 16 : Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

**Date de révision** 27-janv.-2020

**Remarque sur la révision** Sans objet.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**